

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Identité : Nom d'usage: Nom de famille (de naissance) :
 Prénoms : N° INSEE Clé
 Avez-vous déjà eu un NUMEN auparavant ? Oui Non
 Né le : Lieu de naissance : Service militaire : du au

Adresse : N° : Voie :
 code postal : Ville :
 Téléphone Fixe : Mobile : Courriel professionnel :

Affectation actuelle : Etablissement d'affectation :
 Grade et discipline

Affectation précédente :
 Situation administrative : activité disponibilité détachement autre :
 Etablissement d'affectation:
 Grade et discipline:

Situation de famille : Joindre selon le cas, une copie du justificatif (l'acte de mariage ou du contrat de PACS ou du certificat de vie commune ou de concubinage)(cocher la case correspondante)
 Célibataire Concubinage (officiel) le : / /
 Marié(e) le : / / Pacsé(e) le : / /
 Divorcé(e) le : / / Veuf(ve) le : / /
 Séparé(e) légalement le : / / Séparé(e) de fait le : / /

Informations concernant le conjoint ou le concubin :
 Nom : Prénoms :
 Nom de famille : Date de naissance : lieu de naissance
 Lieu de résidence (1) :
 L'agent occupe t-il un emploi ? oui non si oui, compléter les rubriques ci-dessous
 Profession : Employeur :
 S'agit-il d'une entreprise privée : oui non Adresse de l'employeur :
 Si fonctionnaire, indice de traitement : Grade

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT TOUS LES ENFANTS DE L'AGENT (joindre une copie du livret de famille) :

Nom	Prénom	Lieu de résidence	Lien juridique(2)	Date de naissance	SITUATION (3)

- Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à notifier à mon administration toute modification qui interviendrait ultérieurement au moyen de pièces justificatives.
 - Je demande l'attribution du supplément familial de traitement (SFT) Oui (je complète les fiches annexes du SFT) Non
 A , le Signature :

(1) : Champ obligatoire
 (2) : légitime , adoptif , naturel , enfant du conjoint ou du concubin , placé sous tutelle , délégation de l'autorité parentale , recueilli
 (3) : étudiant , lycéen , collégien , salarié dont la rémunération ne dépasse pas 55% du SMIC , apprenti , scolarisé,